



## Vos factures, oui mais électroniques!

Afin de supprimer les coûts d'impression et d'expédition des factures et d'optimiser l'envoi et la gestion de vos factures, l'Etat de Neuchâtel propose l'e-facture **pour le domaine de l'impôt des personnes physiques**. Ceci concerne l'impôt direct cantonal, communal et fédéral.

Grâce à e-facture, recevez, contrôlez et payez vos factures directement par votre e-banking. Un procédé non seulement rapide et commode, mais aussi écologique.

Pour recevoir l'e-facture, il vous suffit de vous inscrire dans votre e-banking ou PostFinance en recherchant "**Etat de Neuchâtel - Impôts PP**" dans les émetteurs de factures.

Pour en savoir plus sur e-facture, visionnez la brève séquence vidéo et les informations publiées sur [www.e-facture.ch](http://www.e-facture.ch)